

VIRAGE ENERGIE CLIMAT PAYS DE LOIRE – NEWSLETTER MARS 2020 – TRANSITION EN GENERAL

- Contact : contact@virageenergieclimatpdl.org
- Notre site : <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

Table des matières

Importations : la Commission européenne pose les jalons d'un prix carbone aux frontières	2
Jour du dérèglement : à compter du jeudi 5 mars, la France a une dette climatique	2
Le streaming sur Netflix : une empreinte carbone allégée ?	3
Loi climat : la Commission européenne présente sa méthode pour atteindre la neutralité carbone	5
Low-tech : l'Ademe Île-de-France lance un AMI pour accompagner l'innovation durable	6
Vigilance climatique : 25 multinationales françaises hors la loi selon Notre Affaire à tous.....	6
Dans sa nouvelle stratégie industrielle, la Commission européenne mise sur les ENR et l'économie circulaire	8
La neutralité carbone d'ici 2050, stratégie officielle de l'UE pour respecter l'accord de Paris	9
Rénovation des bâtiments et transports : la France en « marche arrière » ?	10
Opinion L'épidémie va aussi bouleverser l'équilibre climatique.....	12
Les trois limites du Green Deal	13
Allemagne : l'heure du bilan après 10 ans de transition énergétique.....	14
Laurent Jeanpierre : « Cette pandémie est la répétition générale de la catastrophe écologique »	15

Importations : la Commission européenne pose les jalons d'un prix carbone aux frontières

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/importations-taxe-carbone-frontieres-UE-35097.php4>

« Tant que de nombreux partenaires internationaux ne partagent pas la même ambition climatique que l'UE, il existe un risque de fuite carbone » pour les entreprises européennes, analyse la Commission européenne, dans l'étude d'impact initiale qu'elle a publié le 4 mars, dans le cadre de la consultation publique sur la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Dans le cadre des travaux qu'elle mène pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la Commission planche sur la mise en place d'un tel mécanisme, qui « garantirait que le prix des importations reflète davantage leur teneur en carbone ». Depuis 2013, l'Union européenne (UE) a mis en place des quotas gratuits pour les secteurs couverts par le marché carbone (EU ETS) et exposés au risque de fuite carbone, comme l'acier par exemple. La Commission envisage d'étendre ce dispositif à d'autres secteurs soumis à un risque de fuite carbone élevé.

Plusieurs outils pourraient être mis en place : un nouveau droit de douane ou une taxe carbone sur les importations, ou encore l'extension du marché des quotas carbone aux importations. Leur faisabilité juridique et technique doit être étudiée, estime l'exécutif européen. Dans tous les cas, « la mesure devrait être proportionnée au prix intérieur du carbone dans l'UE ».

Pour évaluer la teneur en carbone des produits importés, l'UE pourrait prendre appui sur le système mis en place pour le marché des quotas : la définition de valeurs de référence par secteur. La Commission examinera également d'autres approches comme, par exemple, la définition de la teneur en carbone des produits.

Évaluer les impacts économiques et sociaux

Un tel mécanisme renchérira le coût des produits importés à forte intensité carbone. Si l'objectif est de stimuler l'échange de produits plus durables, les effets de cette mesure sur les marchés de l'UE et des pays tiers doivent être analysés, estime la Commission. Idem pour les impacts sociaux et sur l'emploi. « Un ajustement carbone aux frontières pourrait augmenter le prix des produits de consommation, y compris ceux liés aux besoins de base. Par conséquent, l'analyse devra examiner l'impact potentiel sur les niveaux de vie, en particulier ceux des groupes vulnérables ». Mais ces impacts devront être comparés « aux impacts sociaux probables de l'inaction », ajoute la Commission.

Jour du dérèglement : à compter du jeudi 5 mars, la France a une dette climatique

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/04/jour-du-dereglement-a-compter-du-jeudi-5-mars-la-france-a-une-dette-climatique_6031769_3244.html

Une étude du cabinet de conseil Carbone 4 évalue les émissions françaises à quelque 450 millions de tonnes équivalent CO2 pour 2020, alors que le pays s'est fixé un plafond annuel de 80 millions d'ici à 2050.

Il y avait déjà le jour du dépassement, la date à laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an - le 29 juillet en 2019. Il y a désormais le jour du dérèglement : jeudi 5 mars, en à peine plus de deux mois, la France aura émis tous les gaz à effet de serre qu'elle pourrait rejeter en une année

si elle respectait aujourd’hui l’objectif de neutralité carbone qu’elle s’est fixé pour 2050. Un objectif que le pays n’atteindra au rythme actuel des émissions qu’en... 2085. Voilà le calcul réalisé par le cabinet de conseil Carbone 4 pour les quatre associations de l’« affaire du siècle » - Notre affaire à tous, Greenpeace France, Oxfam France et la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l’homme (FNH) -, engagées dans un recours juridique contre l’Etat pour inaction climatique et soutenues par 2,3 millions de signataires d’une pétition en ligne. Pour parvenir à ce résultat, Carbone 4 s’est appuyé sur les chiffres contenus dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), l’outil de pilotage de la politique climatique du pays.

Pour être neutre en carbone d’ici au milieu du siècle, la France ne devra pas dépasser un plafond annuel d’émissions de 80 millions de tonnes équivalent CO₂ - des rejets considérés comme incompressibles (dans l’agriculture notamment), qui seront compensés par des puits de carbone naturels (forêts, prairies, etc.) ou par des techniques de séquestration. Or, les émissions françaises devraient atteindre cette année autour de 450 millions de tonnes équivalent CO₂ - selon une projection réalisée par Carbone 4 -, soit plus de cinq fois plus.

Plus qu’une génération pour changer la donne

« On savait que la France n’était pas sur les rails, mais pas qu’il y avait autant de chemin à parcourir. Il ne reste qu’une génération - trente ans - pour faire reculer le jour du dérèglement de 300 jours, jusqu’au 31 décembre, prévient Célia Gautier, responsable climat-énergie à la FNH. Chaque jour où l’on procrastine vient creuser notre dette climatique. Or, on ne voit aucune redirection du gouvernement par rapport au retard accumulé. »

Ce jour du dérèglement illustre d’une nouvelle façon un retard que le Haut Conseil pour le climat avait déjà souligné dans son rapport de juin 2019. L’instance indépendante avait montré que le rythme de baisse des émissions (de 1,1 % par an sur la période 2015-2018) est nettement insuffisant pour atteindre la neutralité carbone, en raison essentiellement de blocages dans les transports et le bâtiment.

Le gouvernement, dans le rouge, a décidé de réviser la SNBC afin d’augmenter les budgets carbone - c’est-à-dire les plafonds d’émissions - prévus entre 2019 et 2023. Autrement dit, la France s’autorise à rejeter dans l’atmosphère davantage de gaz à effet de serre à court terme, un retard qui l’obligera à redoubler d’efforts sur le long terme - sauf à manquer son objectif.

Le streaming sur Netflix : une empreinte carbone allégée ?

https://www.liberation.fr/planete/2020/03/05/le-streaming-sur-netflix-une-empreinte-carbone-allegee_1780310

Une analyse publiée sur le site Carbon Brief démontre que l’empreinte carbone du visionnage de vidéo en streaming sur Netflix serait 27 à 57 fois inférieure aux conclusions du rapport réalisé en 2019 par le think tank français The Shift Project.

Les sériephiles peuvent-ils dormir tranquilles face à leur empreinte carbone ? George Kamiya, coordinateur de projets dans les domaines du numérique, de l’énergie et de la mobilité à l’Agence internationale de l’énergie (AIE), tend à rassurer les accros à Netflix, la plateforme en ligne de films et séries. Il revient sur les conclusions du rapport «L’insoutenable usage de la vidéo en ligne» publié par le think tank français The Shift Project, en juillet 2019, qui soutient qu’en un an les vidéos visionnées en

ligne émettraient l'équivalent des émissions annuelles de la France en 2018, soit 300 millions tonnes de CO₂, et que le streaming sur Netflix consommerait à lui seul davantage que la consommation annuelle d'électricité au Royaume-Uni, c'est-à-dire plus de 370 térawatt-heure (TWh) par an. Mais selon Kamiya, ces résultats sont largement surestimés.

Surestimation

«L'étude semble s'appuyer sur des données de 2015 qui n'ont pas pris en compte l'amélioration rapide de l'efficacité énergétique des Technologies de l'information et de la communication (TIC)», explique George Kamiya. Ainsi, le débit binaire moyen de Netflix en 2019, soit la quantité de données transmise par unité de temps, serait six fois inférieur à celui pris en compte par The Shift Project (4,1 megabits par seconde (Mbps), contre 24 Mbps). Une confusion entre bit et octet serait à l'origine de cet écart. Les centres de données et le réseau de diffusion de contenu, utilisés pour le stockage et la transmission, consommeraient 7 à 18 fois moins d'énergie. La consommation d'électricité des mobiles serait elle aussi inférieure à celle prise en compte dans le rapport (0,1-0,2 kWh/GB contre 0,9 kWh/GB). Additionnées, ces données surévaluées produisent un résultat supérieur à la réalité.

George Kamiya souligne également des approximations dans les hypothèses. The Shift Project a pris en compte un streaming visionné à parts égales sur smartphones et ordinateurs. Cependant, selon Netflix, 70% des vidéos en streaming sont visionnées sur une télévision. Or, un écran LED 50 pouces est cent fois plus énergivore qu'un smartphone, et cinq fois plus qu'un ordinateur portable.

Ainsi, en prenant en compte ces données réévaluées, George Kamiya estime que regarder une heure de vidéo en streaming sur Netflix consommerait 25 à 53 fois moins d'électricité (soit 0,12-0,24 kWh d'électricité par heure) que l'estimation réalisée par The Shift Project, et serait à l'origine de 27 à 57 fois moins d'émissions de CO₂ (28-57 grammes contre 1,6 kg) pour trente minutes de visionnage. Cela reviendrait à rouler en moyenne 200 mètres avec une voiture conventionnelle, contre 6,4 km selon les calculs du Shift Project.

Efficacité énergétique

Ces résultats sont en réalité étroitement corrélés à deux éléments : l'appareil utilisé (ordinateur, télévision, mobile...) et la façon dont est produite l'énergie en amont.

Parallèlement, l'efficacité énergétique des centres de données s'est améliorée : selon une étude publiée dans la revue Science en février, alors que la production informatique des centres de données a été multipliée par six entre 2010 et 2018, la consommation d'électricité n'a augmenté que de 6%. Cependant, Hugues Ferreboeuf, chef de projet à The Shift Project, appelle à la prudence : «Les technologies actuelles atteignent leurs limites en ce qui concerne l'efficacité énergétique. De plus, pour tenir nos engagements environnementaux en matière d'énergie, il est indispensable de réduire notre consommation, ce qui est incompatible avec le développement du streaming.»

Prudence

George Kamiya et The Shift Project s'accordent cependant sur les mêmes conclusions. «Nous partageons la crainte que les prochaines évolutions dans le numérique (résolution 4K, 8K...) et la croissance de la consommation de vidéos en ligne fassent exploser la consommation d'énergie», souligne Hugues Ferreboeuf. **Du côté des utilisateurs, il est recommandé d'opter pour une résolution plus basse, un écran plus**

petit, de préférer à la 4G le wi-fi, qui consomme quatre fois moins d'énergie, et enfin de limiter le remplacement des appareils électroniques. Sur l'ensemble du cycle de vie d'un smartphone, la production représente les trois quarts de son empreinte environnementale.

Loi climat : la Commission européenne présente sa méthode pour atteindre la neutralité carbone

L'objectif 2030 de réduction des émissions de CO2 sera rehaussé et une trajectoire à 2050 sera fixée. Les politiques sectorielles devront être compatibles avec cette ambition. Les progrès des États membres seront mesurés tous les cinq ans.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-climat-commission-europeenne-methode-pour-neutralite-carbone-35094.php4>

La Commission européenne a présenté, le 4 mars, une proposition de loi climat pour entériner l'objectif de neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050. « *La loi européenne sur le climat fixe l'objectif à 2050 et la direction pour toutes les politiques de l'UE. Elle donne une prévisibilité aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens* », explique l'exécutif européen.

Les politiques sectorielles devront désormais être compatibles avec cet objectif de neutralité carbone. « *D'ici juin 2021, la Commission réexaminera et, le cas échéant, proposera de réviser tous les instruments politiques pertinents afin de réaliser les réductions d'émissions supplémentaires pour 2030* ». Marché des quotas carbone, normes d'émissions des véhicules, directive efficacité énergétique etc., pourraient ainsi être revus.

Un objectif pour 2030 et une trajectoire 2030-2050

Après avoir finalisé son étude d'impact, actuellement en cours de réalisation, la Commission présentera un nouvel objectif de réduction des émissions pour 2030 (autour de 50 à 55 % contre 40 % aujourd'hui) et une trajectoire pour la période 2030-2050. Face aux critiques liées à la lenteur de cette évaluation d'impacts, qui doit être présentée d'ici septembre, Frans Timmermans, le vice-président du collège des commissaires, a estimé qu'il préférerait « *ne pas sacrifier la profondeur et la minutie sur l'autel de l'urgence* ». Un amendement à la loi sera présenté par la Commission pour y intégrer cet objectif intermédiaire.

Un suivi des progrès et une revoyure tous les cinq ans

« *Les institutions de l'UE et les États membres sont collectivement tenus de prendre les mesures nécessaires aux niveaux européen et national pour atteindre cet objectif* » de neutralité carbone, souligne la Commission.

Un suivi des progrès sera réalisé régulièrement à travers les plans nationaux sur l'énergie et le climat, que doivent déjà présenter les États membres. À partir de septembre 2023, « *les progrès seront réexaminés tous les cinq ans, conformément à l'exercice de bilan mondial au titre de l'Accord de Paris* », précise l'exécutif européen. Ce dernier « *sera habilité à adresser des recommandations aux États membres dont les actions ne sont pas conformes à l'objectif de neutralité climatique, et les États membres seront tenus de tenir dûment compte de ces recommandations ou d'expliquer leur raisonnement s'ils ne le font pas* ».

(...)

Les États membres seront également tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation pour renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité aux effets

du changement climatique.

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Pour limiter les risques de fuite carbone, la Commission européenne a lancé des travaux sur la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la révision de la directive sur la taxation de l'énergie. Elle a publié, dans le même temps, les évaluations d'impact initiales sur ces deux instruments et ouvert deux consultations publiques, jusqu'au 1er avril.

Un pacte climatique en novembre 2020

Enfin, la Commission ouvre, pendant douze semaines, une consultation publique sur un nouveau pacte européen sur le climat, « *une vaste initiative visant à donner aux citoyens et aux parties prenantes une voix et un rôle dans la conception de nouvelles actions pour le climat, le partage d'informations, le lancement d'activités de base et la présentation de solutions que d'autres peuvent suivre* ». La Commission élaborera, à partir des contributions, un Pacte climatique, qui sera lancé avant la COP 26, qui se déroulera à Glasgow en novembre 2020.

Low-tech : l'Ademe Île-de-France lance un AMI pour accompagner l'innovation durable

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/low-tech-ademe-ile-de-france-innovation-durable-35072.php4>

Repenser les innovations, réinventer les métiers et interroger les besoins des Franciliens dans un monde fini : c'est l'objectif de l'Appel à manifestations d'intérêt (AMI) lancé par l'Ademe Île-de-France fin février. Baptisé « Vers une innovation *low-tech* en Île-de-France », cet AMI disposera d'un budget de 500 000 euros pour 2020.

Le low-tech (de l'anglais *low technology*, basse technologie, en opposition au *high-tech*) désigne des techniques durables, sobres en énergie et en ressources, et qui répondent à des besoins essentiels. Elles doivent être accessibles, tant sur le plan financier que sur celui de leur utilisation, et avoir un impact écologique et social optimal.

Convaincue de son potentiel novateur, l'Ademe Île-de-France soutiendra donc技iquement et financièrement des projets franciliens s'inscrivant dans cette démarche. L'agence privilégiera les projets s'articulant autour des thématiques de la mobilité des personnes et des marchandises, du bâti existant et neuf, de la gestion des ressources (dont les ressources agricoles et alimentaires), du numérique, et enfin des organisations.

À titre d'exemple, les projets pourraient porter sur les parcours de reconversion professionnelle vers des métiers low-tech, les bâtiments frugaux, la sobriété digitale... L'Ademe Île-de-France espère ainsi améliorer l'autosuffisance, la résilience et l'adaptabilité du territoire. Les candidats à la première session de sélection ont jusqu'au 14 mai pour présenter leurs dossiers.

Vigilance climatique : 25 multinationales françaises hors la loi selon Notre Affaire à tous

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/devoir-vigilance-climatique-loi->

[multiplicationes-notre-affaire-a-tous-35065.php4](#)

L'association à l'origine du contentieux contre Total dénonce 24 autres multinationales françaises, qui ne respecteraient pas la loi sur le devoir de vigilance. Aucune d'entre elles n'aurait adopté l'objectif des 1,5 °C de l'Accord de Paris.

L'association s'était fait connaître en décembre 2018 avec son recours médiatique contre l'État français pour carence dans sa lutte contre le changement climatique. Puis, plus récemment, par son action judiciaire contre Total, à qui elle reproche le non-respect de la loi sur le devoir de vigilance.

C'est sur ce même fondement que Notre Affaire à tous interpelle aujourd'hui 24 autres multinationales françaises après avoir effectué une analyse comparative de leur vigilance climatique. (...)

Une empreinte carbone de huit fois celle du territoire français

L'étude, réalisée par Notre Affaire à tous, avait pour objectif de mesurer la mise en œuvre par 25 entreprises de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés-mères. Ces entreprises, qui appartiennent à cinq secteurs d'activité (énergie, finances, industrie, transport, construction et agroalimentaire), ont été choisies en raison de leur lourd impact climatique et du fait qu'elles étaient visées par cette loi qui concerne les multinationales françaises de plus de 5 000 salariés. L'empreinte carbone de ces entreprises représente huit fois celle du territoire français.

Les auteurs ont noté les entreprises en fonction de trois critères : l'identification des risques d'atteintes graves au climat liés à leurs activités, les mesures de prévention mises en œuvre pour les prévenir et la prise en compte du changement climatique dans le plan de vigilance exigé par la loi. (...)

Aucune stratégie en lien avec l'objectif des 1,5 °C

Les résultats ne sont pas flatteurs pour les multinationales. Seules cinq entreprises (Arcelormittal, PSA, Michelin, Danone et Schneider Electric) obtiennent une note supérieure à la moyenne. Et aucune n'est en conformité avec la loi, selon l'ONG. Les trois entreprises figurant sur le podium des plus mauvais élèves sont, dans l'ordre, Air Liquide, Total et Natixis.

De manière plus fine, 10 entreprises sur 25 n'intègrent toujours pas le climat à leur plan de vigilance. « *L'évaluation et la publication des émissions indirectes, dites "du scope 3", sont souvent négligées* (...) »

Au final, aucune entreprise n'aurait mis en place une stratégie de diminution de son impact climatique en lien avec l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Courriers d'interpellation

L'association adresse par conséquent des courriers d'interpellation à l'ensemble des multinationales étudiées alors qu'elles s'apprêtent à publier leur nouveau plan de vigilance. « *Les entreprises doivent décarboner entièrement leur modèle économique le plus rapidement possible et indiquer précisément et sincèrement les voies et défis pour y parvenir* », explique Paul Mougeolle.

Si elles ne le font pas, l'association pourrait tout d'abord leur adresser des mises en demeure formelles, comme elle l'a fait avec Total, puis les attaquer en justice si l'entreprise ne se conforme toujours pas à la loi.

La voie judiciaire est toutefois semée d'embûches. Le 30 janvier dernier, le tribunal judiciaire de Nanterre s'est déclaré incompétent pour juger de l'action en référé intentée par Les Amis de la Terre, Survie et quatre associations locales dirigée contre Total en raison de son activité pétrolière en Ouganda. Cette décision était la première

rendue sur le fondement de la loi relative au devoir de vigilance des multinationales.

Dans sa nouvelle stratégie industrielle, la Commission européenne mise sur les ENR et l'économie circulaire

Dans sa nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, la Commission mise sur les énergies marines, l'hydrogène et le recyclage pour conjuguer compétitivité et neutralité carbone. La substitution des produits chimiques dangereux est aussi en ligne de mire.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Strategie-industrielle-europe-eolien-hydrogene-recyclage-matières-climat-environnement-35130.php4>

L'industrie européenne doit réduire à la fois son empreinte carbone et son empreinte matières

La Commission européenne a présenté, le 10 mars, sa nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe*. Une semaine après sa proposition de loi sur le climat, l'exécutif européen entend faire rimer compétitivité et neutralité climatique.

« *Le pacte vert pour l'Europe est la nouvelle stratégie de croissance européenne. Son objectif central est de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050*, rappelle la communication de la Commission. *L'industrie a un rôle de premier plan à jouer dans la réalisation de cet objectif qui est le plus grand défi et la plus grande chance de notre temps* ». Elle présente donc sa vision de l'industrie de demain et prévient : « *Si des écarts devaient persister sur le plan des ambitions à l'échelle mondiale, la Commission proposera un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en 2021 afin de réduire le risque de fuite de carbone, et ce en totale compatibilité avec les règles de l'OMC [organisation mondiale du commerce]* ».

Décarboner les secteurs traditionnels et identifier les innovations

Son objectif : réduire l'empreinte carbone des secteurs à forte intensité énergétique et proposer des solutions technologiques propres et abordables. L'acier, le ciment, les produits chimiques devront être plus propres, voire neutres en carbone. Le développement de ces nouveaux process sera soutenu par le Fonds pour l'innovation du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Les régions particulièrement touchées par la transition de leur industrie seront accompagnées par le mécanisme pour une transition juste, qui devrait mobiliser 100 md€.

La Commission présentera également une nouvelle stratégie pour des produits chimiques durables, afin d'encourager l'innovation et « *la mise au point de produits de substitution sûrs et durables* ». Un autre secteur traditionnel doit entamer sa transition : le bâtiment. « *L'Europe doit se pencher sur la question de la durabilité des produits de construction et améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale des actifs construits. Un environnement bâti plus durable sera essentiel à la transition de l'Europe vers la neutralité climatique* », analyse la Commission.

En parallèle, le Conseil européen de l'innovation, qui sera opérationnel en 2021, devra identifier les technologies de la prochaine génération et accélérer leur déploiement.

S'appuyer sur les énergies marines et l'hydrogène

Ce verdissement de nombreux secteurs doit s'appuyer sur des énergies et des matières premières plus propres. « *Cela nécessitera une planification et des investissements dans les technologies, les capacités et les infrastructures de production d'énergie à faible teneur en carbone. Nous aurons besoin d'une approche plus stratégique à l'égard*

des industries des énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne en mer, et des chaînes d'approvisionnement sur lesquelles elles reposent », note la Commission, qui présentera une stratégie pour les énergies marines renouvelables.

La transition industrielle s'accompagnera d'une forte électrification des usages, mais aussi d'un usage plus efficace de tous les vecteurs d'énergie, souligne l'exécutif européen. Dans ce sens, **il lancera prochainement une alliance industrielle pour l'hydrogène**, comme il l'a déjà fait pour les batteries ou les plastiques. « *L'alliance s'appuiera sur les travaux existants pour recenser les besoins technologiques, les possibilités d'investissement et les obstacles et facilitateurs réglementaires* ».

Produire autrement et recycler

L'économie circulaire est le deuxième pilier de la décarbonation de l'industrie européenne : « *Nous devons renoncer à l'ancien modèle consistant à prendre à la Terre ce qui sert à la fabrication de produits que nous consommons et jetons par la suite. Nous devons révolutionner la manière dont nous concevons, fabriquons et consommons les produits et dont nous nous en débarrassons en offrant des incitations à notre industrie* », indique la Commission.

La transition doit passer par l'intensification du recyclage et l'utilisation accrue de matières premières secondaires, notamment pour l'électro-mobilité, les batteries, les énergies renouvelables, les produits pharmaceutiques, l'industrie aérospatiale, la défense et les applications numériques.

Le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire établit également des principes de durabilité pour tous les produits, en traitant en priorité les groupes de produits ayant une forte incidence environnementale (matériel électronique, batteries et textile). Ces mesures s'accompagneront d'une meilleure information des consommateurs et d'un « droit à la réparation ».

Les transports en arrière-plan

Enfin, la mobilité est le troisième pilier de cette stratégie. « *Ces industries ont à la fois la responsabilité et le potentiel de conduire la double transition, de soutenir la compétitivité industrielle de l'Europe et d'améliorer la connectivité. C'est notamment le cas des industries automobile, aérospatiale, ferroviaire et de la construction navale, ainsi que des carburants de substitution et de la mobilité intelligente et connectée* ».

La neutralité carbone d'ici 2050, stratégie officielle de l'UE pour respecter l'accord de Paris

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Neutralite-carbone-2050-strategie-long-terme-ue-ccnucc-35116.php4>

Alors que jusqu'à présent l'objectif de neutralité carbone n'était pas partagé par tous les États membres européens, le discours s'unifie. **Réunis en Conseil jeudi 5 mars, les États membres se sont mis d'accord pour que l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, et la stratégie de la Commission pour y parvenir, soit la stratégie officielle de l'Europe dans le cadre de l'accord de Paris.**

Cette neutralité carbone est l'un des moyens évoqués dans l'article 4 de l'accord de Paris pour réussir à contenir le réchauffement climatique nettement en dessous des 2 degrés. L'accord demande des réductions rapides d'émissions de gaz à effet de serre à travers des contributions nationales (NDC) révisées tous les cinq ans et à la fois une stratégie long terme à 2050. Pour ce dernier point, la stratégie de la Commission

présentée le 4 mars sera donc celle qui sera transmise à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par l'UE.

« *La stratégie de l'UE rappelle l'attachement plein et entier de l'UE et de ses États membres à l'accord de Paris et à ses objectifs à long terme*, peut-on lire dans le communiqué du Conseil. Chaque État membre est également tenu d'élaborer sa propre stratégie nationale en vue de sa communication à la CCNUCC. L'UE demande instamment à toutes les parties à l'accord de Paris de communiquer leurs stratégies d'ici 2020, conformément à l'accord de Paris. »

La stratégie européenne s'articule notamment autour d'un projet de loi climat, présentée mercredi 4 mars par la Commission européenne.

Rénovation des bâtiments et transports : la France en « marche arrière » ?

L'association négaWatt a tenu une conférence de presse où elle déplore les derniers arbitrages du Gouvernement en matière de rénovation énergétique, conduisant à affaiblir les exigences en la matière, et à s'éloigner des objectifs de la SNBC.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/negawatt-gouvernement-renovations-batiments-electricite-transports-35106.php4>

« *Nous avons eu, depuis 15 ans et les gouvernements successifs, des signaux positifs en matière d'énergie et de climat, même si les progrès se faisaient par petit pas*, constate Thierry Salomon. Mais nous sommes aujourd'hui arrivés à un point de rupture, nous éloignant vraiment de la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050. »

Le porte-parole de l'association négaWatt attendait de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) une feuille de route ambitieuse à court et moyen termes, à la hauteur des objectifs que s'est fixée la France. L'association constate, à l'inverse des projets de texte prévoyant une révision à la baisse des objectifs de réduction de consommation d'énergie, des plans d'actions flous, et une augmentation des budgets carbone sur la période 2019-2023.

Deux points sont particulièrement épineux pour négaWatt. En premier lieu, des évolutions réglementaires dans le domaine du bâtiment qui visent à favoriser considérablement l'électrification des usages et qui réduisent les exigences en termes de performance énergétique. Par ailleurs, l'association fait un constat équivalent pour le secteur des transports, avec la seule promotion de l'électromobilité, au détriment d'une baisse de la dépendance à la voiture et des coûts qu'elle engendre.

Des règles du jeu modifiées dans le bâtiment

« *Dans le secteur du bâtiment, l'État étant loin d'atteindre ses objectifs, il préfère changer les règles du jeu* », déplore Olivier Sidler, porte-parole de l'association, spécialiste de l'énergétique dans le bâtiment. Premier indice : le Gouvernement vient de décider arbitrairement, dans le cadre de la future réglementation environnementale 2020 (RE 2020), que le coefficient de conversion de l'électricité (servant à convertir les consommations d'énergie primaire en énergie finale) serait abaissé de 2,58 à 2,30, et que l'impact climatique du chauffage électrique serait réduit de 180 à 79 g CO₂/kWh. « *Cela aura comme conséquence de rendre plus positif le rendement carbone des bâtiments chauffés à l'électricité*, décrypte Olivier Sidler. Cela n'a rien de mineur ; cela va apporter un avantage considérable au chauffage électrique par effet Joule dans les bâtiments, ce que l'on appelle les grille-pains, et autoriser

une moindre isolation ».

À cela s'ajoute la décision du Gouvernement de passer l'étiquette énergie des bâtiments en énergie finale. « *En découle une revue à la baisse des exigences de cette étiquette pour les seuls logements chauffés à l'électricité, leur évitant des travaux de rénovation*, analyse Olivier Sidler. *Les logements chauffés à l'électricité classés C vont passer B. Ce sur-classement de l'électricité est une vraie tromperie vis-à-vis des consommateurs.* »

Coup de frein à la rénovation énergétique

Autre grief de négaWatt : la **révision du label BBC**. « *Il est question de modifier les exigences du label BBC pour l'aligner avec le projet de transformation de l'étiquette énergie. Il se situera alors au niveau de la classe B future, et donc de la classe C actuelle*, déplore Olivier Sidler. *Le niveau actuel de ce label est d'environ 35 kWh/m²/an en énergie finale, et son niveau sera porté à 60, donc on va le vider de ses exigences et de son sens.* » Ce qui permettrait à la France d'être conforme à la loi en évitant de régler le problème sur le fond : réduire les consommations d'énergie.

La création d'un **nouvel indicateur « équivalent rénovation »** pose également souci. Le Gouvernement a fait le choix de développer massivement la rénovation par étapes et se retrouve, selon l'association, dans l'incapacité de dénombrer les logements réellement rénovés au niveau BBC. « *Il développe donc ce nouvel indicateur qui permettra d'agréger les petits gestes de rénovation, y compris peu performants*, explique Olivier Sidler. **De quoi permettre d'atteindre plus facilement l'objectif de 500 000 rénovations par an, mais conduit à l'impossibilité technique et économique de parvenir au niveau de performance globale du parc requis par la SNBC, c'est-à-dire un niveau BBC.**

négaWatt déplore également une « électrification à marche forcée », mais, cette fois, dans le secteur des transports. « *L'action du Gouvernement se résume à la seule promotion de l'électromobilité. Mais où sont passées toutes les formes de mobilité douce, le développement des infrastructures de transports collectifs en zones urbaine et rurale, ou la remise en service de lignes ferroviaires secondaires ?* » interroge Stéphane Châtelain, directeur de négaWatt. Des questions sur le soutien des énergies renouvelables sont aussi de mise, avec des déclarations « *inquiétantes* » du Gouvernement ou du Président Macron sur le futur développement de l'énergie éolienne, et sur aucun moyen mis sur la table pour atteindre les objectifs du photovoltaïque.

Préparer la nouvelle politique nucléaire de la France

Cette « électrification à tout prix » s'inscrit-elle dans la prochaine politique nucléaire de la France ? Cela fait peu de doute pour l'association. « *Le Gouvernement doit engager la construction de nouveaux EPR et prolonger la durée de vie des réacteurs existants, d'où la nécessité d'une électrification au mépris de la sobriété et de l'efficacité énergétique*, analyse Yves Marignac, porte-parole spécialiste du nucléaire de négaWatt. *On sait que cela n'est pas compétitif, mais on décide quand même d'y aller* ».

Pour l'association, les choix politiques du Gouvernement vont à l'encontre de la transition énergétique et pointent un refus d'obstacle. « *L'État n'assume pas un changement de politique majeur, la fin du nucléaire, ni le type de décision qu'il doit mener : celui de l'obligation de la rénovation énergétique*, conclut Thierry Salomon.

Les signaux se multiplient ces dernières semaines, et nous sonnons l'alerte. »

Opinion | L'épidémie va aussi bouleverser l'équilibre climatique

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-lepidemie-va-aussi-bouleverser-lequilibre-climatique-1189095>

La suspension des activités économiques en Chine a fait chuter les émissions de CO₂. Et la reprise mondiale se fera sur des modes d'organisation bien différents de ce que nous connaissons, écrit Christian de Perthuis. A tel point que 2019 pourrait avoir été l'année du pic mondial des émissions de CO₂.

Les récessions surviennent habituellement pour corriger des déséquilibres antérieurs, par exemple un surendettement initial comme en 2009. La situation actuelle est très différente : les économies entrent brutalement en récession à la suite des restrictions à la mobilité des personnes. L'imagerie satellite témoigne de l'ampleur du mouvement en Chine et en Italie où les pollutions locales ont chuté à la suite du confinement des populations.

En Chine, les mesures de confinement ont provoqué un recul violent de l'activité économique, attestée par la baisse de 20 % des ventes de détail et de 16 % de la production manufacturière en janvier-février. D'après les premières analyses, le choc aurait provoqué un recul de 200 millions de tonnes des émissions de CO₂ en février (-25 %), soit l'équivalent de deux-tiers de ce qu'émet la France en un an ! La reprise économique patinant malgré les mesures de relance, la Chine, à l'origine de 27 % des émissions mondiales, devrait connaître en 2020 une forte diminution de ses émissions de CO₂.

Trois reculs depuis 1959

En 2009, une récession majeure avait provoqué un recul des rejets mondiaux de CO₂ de 500 millions de tonnes. En 2020, la baisse devrait être nettement plus prononcée. Sur l'année, elle pourrait se situer dans une fourchette de l'ordre de 1.000 millions de tonnes à 5.000 millions de tonnes, de deux à dix fois supérieurs à ce qui a été observé en 2009. Mais une fois sorti de la crise sanitaire, le monde va-t-il reprendre sa trajectoire haussière d'émission ?

Depuis 1959, les émissions mondiales de CO₂ ont reculé à trois reprises, en réaction à un choc extérieur. Passé ce choc, la courbe globale d'émission a bien redémarré. Mais à chaque fois, le choc a laissé des traces durables dans une région du monde.

Au lendemain du réalignement du prix du pétrole en 1980, les émissions mondiales baissent pour la première fois pendant deux années d'affilée. C'est aussi le moment où l'Union européenne à 28 atteint son pic d'émission. La seconde baisse, observée au début des années 1990, se superpose avec le pic d'émission atteint en 1990 pour l'ensemble des pays de l'ex-bloc soviétique. Le choc de 2009 n'a guère affecté la trajectoire chinoise, mais il se superpose avec le pic des Etats-Unis, atteint en 2007.

2019, pic mondial des émissions

Le choc de 2020 pourrait faire de l'année 2019 le pic mondial des émissions de CO₂. La crise sanitaire révèle la fragilité des organisations productives qui dopent ces émissions et son traitement de choc va contraindre à des expérimentations porteuses d'alternatives plus respectueuses du climat. La Chine, premier émetteur mondial, sera en première ligne.

Mais certaines forces vont jouer à rebours de ce mouvement : la baisse du pétrole va stimuler sa demande et renchérir les coûts relatifs des investissements dans l'énergie verte ; la crise sanitaire a envahi tout l'espace politique, au détriment de la préoccupation climatique des gouvernements ; la fin des périodes de confinement verra un énorme besoin de renouer avec les rencontres et les multiples consommations qui s'y associent.

En contrepoint, la crise sanitaire va aussi nous contraindre à [expérimenter des modes d'organisation innovants](#). Le télétravail à grande échelle en constitue une brique majeure. Il va nous faire découvrir les possibilités de réduire de multiples formes de mobilités contraintes, accroissant inutilement nos empreintes climatiques pour de faibles bénéfices économiques. Concernant les marchandises, les acteurs économiques vont être obligés de tester la diversification de leurs sources d'approvisionnement et le raccourcissement de leurs chaînes d'approvisionnement. Dans ces deux cas, il s'agit d'expérimenter de nouvelles formes d'organisations productives qui non seulement limitent les risques épidémiques mais facilitent la réduction de nos rejets de gaz à effet de serre.

Christian de Perthuis est professeur à l'université Paris-Dauphine et fondateur de la Chaire économie du climat.

Les trois limites du Green Deal

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/13/les-trois-limites-du-green-deal_6032946_3232.html

Dans sa chronique, la sociologue Dominique Méda souligne les insuffisances du « pacte vert » pour les économies américaine et européenne. Selon elle, ce projet ne remet pas suffisamment en cause la nécessaire rupture que les sociétés occidentales doivent absolument opérer avec le consumérisme et le productivisme.

En Europe et aux Etats-Unis, mais à des stades d'avancement très différents, deux propositions de loi potentiellement porteuses d'immenses transformations pour les économies des Etats-Unis et de l'Union européenne – mais aussi du monde entier – sont sur la table. Le 4 mars, la Commission européenne a publié sa proposition de loi climat, annoncée dans sa [communication du 11 décembre 2019 intitulée « Le Pacte vert pour l'Europe »](#) (Green Deal). En février 2019, la démocrate américaine Alexandria Ocasio-Cortez et 67 autres membres de la Chambre des représentants avaient signé une proposition de loi demandant la mise en œuvre d'un « green new deal » – en référence au New Deal mis en œuvre par le président Roosevelt en 1933 pour relancer l'économie américaine. Bernie Sanders, candidat à la primaire démocrate pour la présidentielle de novembre, en a fait un axe majeur de sa campagne, déclinant le Green New Deal en nombreuses mesures concrètes.

Les deux propositions ont de nombreux points communs. Elles se fixent toutes deux comme objectif la neutralité carbone pour 2050 (zéro émission nette de gaz à effet de serre), un recours massif aux énergies renouvelables (100 % d'énergies renouvelables pour l'électricité et les transports d'ici à 2030 pour Sanders), une augmentation de l'investissement public (16 000 milliards de dollars d'investissement public – 14 000 milliards d'euros – pour le démocrate, 260 milliards supplémentaires par an jusqu'en 2030 pour la Commission), notamment destiné au développement des infrastructures de transport et à la rénovation thermique des bâtiments. Les deux programmes s'engagent à cesser toute subvention aux énergies fossiles, Sanders précisant qu'il importe de « *s'attaquer aux milliardaires des énergies fossiles dont la cupidité est au cœur même de la crise climatique* ».

La notion de « transition juste »

Les deux propositions mettent également au centre de leurs objectifs – et c'est un point essentiel – la protection des travailleurs qui risquent de perdre leur emploi ou de devoir en changer au cours de ce qui constituera sans doute une immense restructuration. La notion de « transition juste », inventée par la Confédération syndicale internationale en 2009 et longtemps ignorée, est donc désormais massivement mobilisée pour souligner que la transition écologique ne devra pas avoir pour conséquence l'exclusion des

travailleurs employés dans des secteurs appelés à être sinon fermés du moins profondément transformés. Outre qu'il propose la création de 20 millions d'emplois pour le climat, Sanders considère nécessaire une garantie de maintien pendant cinq ans des salaires et l'octroi d'allocations en cas de perte d'emploi dans des secteurs en déclin comme celui des énergies fossiles. La Commission européenne propose un Fonds pour la transition juste, élément d'un vaste dispositif doté de 100 milliards d'euros pour accompagner les reconversions.

La réussite de cette politique sera déterminante : les précédentes expériences d'aide à la reconversion (dans le textile ou la sidérurgie) ou de dispositifs comme le Fonds d'ajustement à la mondialisation mis en place en 2006 n'ont pas réussi à éviter le passage par la case chômage de millions de travailleurs européens. La proposition Sanders semble beaucoup plus à même de garantir la sécurité sans laquelle une partie importante de la population ne voudra pas s'engager dans la transition écologique. Elle fait écho à l'une des mesures mises en œuvre par Roosevelt – le Civilian Conservation Corps, qui avait transformé l'Etat fédéral américain en employeur en dernier ressort de millions de jeunes hommes, mobilisés notamment au service de projets environnementaux – et rappelle celle de l'association britannique [One Million Climate Jobs](#), qui propose l'embauche par un service national du climat d'un million de personnes touchées par les réductions d'emplois et immédiatement affectées aux activités nécessaires à la transition.

La toute-puissance du progrès technologique

Bien qu'encourageants, ces deux programmes présentent trois grandes limites.

D'abord, ils continuent à afficher leur croyance dans la toute-puissance du progrès technologique. Ils s'accordent par exemple sur la nécessité d'un développement massif de la voiture électrique, sur la conviction que les énergies issues du solaire et de l'éolien verront leur prix diminuer radicalement et pourront se substituer aux énergies fossiles et sur l'occultation du fait que le stock de ressources naturelles telles que les minéraux et les terres rares est limité.

Par conséquent, ils n'accordent quasiment aucune place à la question centrale de la sobriété et de la nécessaire rupture que les sociétés occidentales (ou plus exactement les classes aisées du monde entier) doivent absolument opérer avec le consumérisme et le productivisme.

Enfin, et pour les mêmes raisons, aucun des deux programmes ne rompt avec le tabou de la croissance, alors même que l'urgence est telle qu'il nous faut désormais raisonner en termes de postcroissance et substituer au féttichisme du PIB celui de quelques grands indicateurs physico-naturels et sociaux : l'empreinte carbone et l'indice de santé sociale notamment. La rupture que nous avons à engager n'est pas seulement de nature technique. Elle exige la remise en cause d'une grande partie de nos cadres cognitifs, de nos conventions et de nos représentations des rapports entre humains et nature. Elle nous oblige à repenser les fondements de nos disciplines, de leur hiérarchie et de leur usage par les gouvernants. C'est une véritable reconversion que nous devons engager.

Allemagne : l'heure du bilan après 10 ans de transition énergétique

<https://lenergeek.com/2020/03/02/allemande-lheure-du-bilan-apres-10-ans-de-transition-energetique/>

En 2010, le gouvernement allemand lançait son Energiekonzept. Un programme qui devait piloter la transition énergétique de l'Allemagne jusqu'à 2050. Dix ans après, l'heure du bilan a sonné, et l'Agence Internationale de l'Energie vient de dresser ses propres conclusions. Dans son rapport du 19 février dernier, elle souligne les efforts consentis par l'Allemagne pour diversifier son mix électrique. Mais l'Agence s'inquiète aussi du retard pris dans d'autres domaines énergétiques.

La transition énergétique de l'Allemagne : réduction du CO2, fin du charbon, abandon du nucléaire

Les objectifs ne manquent pas dans la politique de l'Allemagne pour piloter sa transition énergétique. En 2010, le pays s'était déjà fixé un cap : réduire de 40% ses émissions de CO2 d'ici 2020, en prenant pour référence l'année 1990. Cet objectif doit être revu à la hausse pour les échéances suivantes : -55% à l'horizon 2030, -70% en 2040 et enfin la neutralité carbone en 2050. L'échéance de 2020 est désormais arrivée, et l'Allemagne n'est pas encore dans les clous. Dans son rapport de février 2020, l'AIE constate que l'Allemagne est parvenu à réduire ses émissions de CO2 de 31% dès 2018. Mais le seuil des 40% ne devrait pas être passé d'ici la fin de l'année.

Si la fin annoncé du charbon pour 2038 (voire 2035) est saluée par l'AIE, l'Agence se montre en revanche plus circonspecte en ce qui concerne l'abandon du nucléaire par l'Allemagne. Dans son [rapport](#), l'AIE souligne : "La progression de l'électricité produite par les renouvelables a réduit les émissions [de CO2], mais l'abandon du nucléaire ainsi que l'augmentation des exportations d'électricité ont contrebalancé une partie de ces bénéfices." Situation paradoxale : en pleine transition énergétique, [l'abandon du nucléaire par l'Allemagne](#) arrive trop tôt pour être compensé par les énergies renouvelables. L'AIE résume cet état de fait en encourageant l'Allemagne à « recentrer ses efforts » pour ne pas aboutir à une situation contre-productive.

Une diversification du mix électrique en bonne voie

"Au cours des quatre dernières décennies, l'approvisionnement énergétique de l'Allemagne est passé d'une nette domination du charbon et du pétrole à un système plus diversifié." En 2018, ces deux ressources ont encore couvert 56,8% de la consommation d'énergie primaire du pays. Toutefois, l'Allemagne est en bonne voie pour diversifier son mix électrique. Le gouvernement a fait du verdissement du mix électrique national sa priorité. Et les résultats sont bien là.

En 2019, le [charbon](#) a encore représenté 29,2% de la production électrique allemande. Mais il est désormais talonné par la filière éolienne, qui a représenté à elle seule 24,6% de la production électrique. Le reste des énergies renouvelables (photovoltaïque, bioénergies et hydroélectricité) ont participé au mix électrique à hauteur de 21,5%. C'est largement plus que le nucléaire, qui représente 13,7%, et le gaz naturel, qui représente désormais 10,2% (et dont la progression doit compenser l'abandon progressif des centrales à charbon).

La transition énergétique de l'Allemagne oublie la consommation d'énergie primaire

Si le mix électrique allemand est en bonne voie pour diminuer son empreinte carbone, il n'en est pas de même pour la consommation annuelle d'énergie primaire. En se focalisant sur la diversification de son mix électrique, le gouvernement allemand a en effet négligé sa consommation finale d'énergie. Au niveau globale, l'AIE souligne que la production d'électricité représente seulement un cinquième de la consommation finale d'énergie de l'Allemagne.

La situation doit donc être nuancée. Et l'AIE souligne que le gouvernement allemand doit à présent porter ses efforts sur d'autres secteurs énergivores, comme les transports et la production de chaleur. L'Agence souligne d'ailleurs que le Programme de Protection du Climat 2030 adopté en octobre 2019 par le gouvernement allemand est un premier pas dans la bonne direction. Dans ce programme, le gouvernement allemand ambitionne de mettre en place "un système de tarification progressive du CO2 pour certains secteurs non couverts par le marché européen du carbone (chauffage et transports), un allègement fiscal et d'autres incitations pour des rénovations énergétiques de bâtiments, des subventions plus élevées pour les véhicules électriques et des investissements publics plus importants dans les transports publics." L'Allemagne se donne donc dix ans pour réorienter la stratégie de sa transition énergétique.

[Laurent Jeanpierre : « Cette pandémie est la répétition générale de la catastrophe écologique »](#)

<https://www.nouvelobs.com/idees/20200321.OBS26403/laurent-jeanpierre-cette-pandemie-est-la-repetition-generale-de-la-catastrophe-ecologique.html>

TRIBUNE. Pour le professeur en science politique, la tragédie de l'épidémie, en mettant au grand jour les contradictions du néolibéralisme, a aussi une dimension utopique.

La conjoncture actuelle met face à une suite ininterrompue d'événements inattendus et surprenants, d'incertitudes profondes, de dilemmes moraux et politiques, de revirements éventuels. Devant une telle situation, il convient de redoubler de prudence dans les réflexions qui traversent inévitablement l'esprit et dans les conclusions analytiques, même provisoires, qui sont susceptibles d'être tirées.

Ces précautions prises, **la pandémie actuelle apparaît d'un côté comme un concentré de toutes les crises vécues par les sociétés contemporaines mondialisées depuis la chute du bloc soviétique et fait figure, d'un autre côté, de répétition générale de la catastrophe écologique annoncée même si certains de ses traits diffèrent des grandes tensions qui travaillent les écosystèmes et la planète.** Car contrairement aux bouleversements

climatiques ou environnementaux, c'est une crise soudaine, rapide, perceptible à l'œil nu par le plus grand nombre, peu contestée dans sa réalité, et surtout de portée planétaire.

L'hégémonie chinoise

Son avènement souligne une fois de plus que l'organisation actuelle de nos sociétés produit désormais d'immenses chocs réguliers et inévitables qui sont à la fois systémiques, brutaux et mortels à grande échelle. Il y en aura d'autres, tout le monde le pressent désormais. Ces chocs sont révélateurs non seulement des interdépendances entre nations, entre systèmes productifs, mais aussi des relations étroites entre sphères d'activité, entre grands domaines de la vie collective : la crise sanitaire entraînée par le virus provoque une crise économique mondiale et implique déjà de profonds changements politiques à la fois nationaux et internationaux. Qui aurait pu l'anticiper voire même l'imaginer ? Les savoirs étant spécialisés, et les enchaînements pas toujours évidents à saisir, cette interdépendance n'affleurait pas jusqu'à présent à la conscience, mais chacun constate qu'elle est bien réelle, qu'un simple virus peut faire vaciller le monde et ses agencements.

Il y a, d'ores et déjà, des effets géopolitiques à cette épidémie dont témoignent les différences entre son mode de gouvernement dans les sociétés asiatiques et les sociétés occidentales. Les États asiatiques, la Chine en premier lieu, ont montré qu'ils étaient capables de maîtriser la crise plus vite et mieux que nous. Les Chinois offrent même aujourd'hui une aide humanitaire aux Européens partis en guerre contre le virus. Ils entendent profiter de la crise pour démontrer la supériorité fonctionnelle de leur modèle politique et accélérer le basculement d'hégémonie qui était en cours à l'échelle du système-monde capitaliste d'autant que les États-Unis vont être touchés de plein fouet et durablement par les effets sanitaires et économiques du virus à cause de leur déni de la gravité de la situation et de l'état désastreux et scandaleusement inégalitaire de leur système de santé.

La crispation autoritaire des démocraties

La Chine, avec son alliance de capitalisme néolibéral débridé et d'autoritarisme, imprime sa marque sur les modes de gouvernement de la crise par les autres pays, ce qui a pour effet d'accélérer des tendances, elles aussi déjà existantes, à la crispation autoritaire des démocraties libérales et de leurs gouvernants néolibéraux. L'appel à l'armée, le droit d'exception, les déclarations d'état d'urgence sanitaire ou général, les entorses au droit du travail, la marginalisation du travail parlementaire, lorsque celui-ci existe, en sont les premiers symptômes dans de nombreux États depuis quelques jours. Il y a une sorte de privilège apparent de l'autoritarisme dans la gestion de ces crises, un privilège qui n'est ni souhaitable, ni désirable, mais empiriquement observable. Ainsi est-ce le modèle historique même des démocraties occidentales qui, pour l'heure, est remis en question, avec la complicité des dirigeants actuels.

Cela est d'autant plus vrai que de tels moments extraordinaires ont toujours été l'occasion depuis un demi-siècle, comme l'a notamment montré Naomi Klein, de mettre en place de nouvelles formules gouvernementales plus contraignantes et plus inégalitaires, qui n'auraient pas pu être acceptées en temps ordinaires. L'histoire récente nous apprend que l'exception, en matière de libertés civiles par exemple, tend à devenir la règle. Une crise de cette ampleur est toujours un moment de test pour de nouveaux modes de gouvernement. C'est vrai en Asie, mais aussi en Europe et en France. À Taïwan, en Chine, à Singapour, des dispositifs inédits d'usage des données personnelles, de contrôle et de surveillance des populations ont été mobilisés. En France, le mystérieux message du gouvernement que nous avons presque tous reçu sur nos téléphones portables est un symptôme de cette gouvernementalité de l'urgence qui s'expérimente en situation critique et anticipe des usages futurs. Et cela ajoute à l'angoisse de la période et aux incertitudes quant à l'avenir.

Une crise de la reproduction

La crise est révélatrice de l'une des contradictions désormais les plus profondes du néolibéralisme quant à la valeur qu'il accorde à la vie. On s'aperçoit en effet que la gravité de ce virus, longtemps sous-estimée ces derniers mois, n'est pas liée uniquement à sa létalité, ni à sa contagiosité, mais aussi à la capacité des systèmes de santé d'accueillir des patients nombreux en état grave pour des périodes de deux semaines environ. Les luttes du corps médical, uni depuis deux ans contre le gouvernement actuel en France, n'en prennent que plus de relief. Nul doute qu'elles reviendront en boomerang lorsque la phase la plus critique de la conjoncture

présente sera passée. C'est d'ailleurs déjà le cas car beaucoup de médecins et d'infirmières ou d'infirmiers interrogent l'incurie et l'impréparation gouvernementales.

C'est donc la santé des systèmes de santé qui est au cœur du problème. Et on constate que dans beaucoup de pays, elle est très fragile et beaucoup plus en France qu'en Corée du Sud par exemple. Partout, les services publics de la santé ont subi les effets d'une conception comptable où les hôpitaux sont gérés comme des hôtels, le taux de remplissage tenant lieu d'indicateur pertinent. Nul n'ignore plus que le gouvernement de l'hôpital n'est plus aux médecins, il est aux gestionnaires. Le capitalisme néolibéral, qui valorise en principe le « capital humain » comme pièce cardinale de la valorisation économique, se montre incapable, par aveuglement idéologique, d'entretenir les conditions d'entretien de la vie.

Autrement dit, il n'est pas en mesure de « *se reproduire* », c'est-à-dire de prendre soin des institutions qui permettent sa reproduction, au premier chef les institutions de santé publique qu'il a livrées aux gestionnaires, au marché, ou externalisées à chaque individu responsable désormais d'entretenir son corps et sa santé. Toutes les vies ne sont toutefois pas affectées de la même manière par cette dislocation des systèmes de santé et cette bio-politique (ou thanato-politique) différentielle. La capacité à survivre à cette épidémie n'est pas la même pour tout le monde. Les prisonniers, les pauvres, les sans domicile, les migrants, certains soignants – et aussi toutes celles et tous ceux qui ne peuvent pas travailler à distance ou qui sont contraints par leurs patrons à la production – vont inévitablement souffrir et payer de leur vie plus que les autres.

La dimension utopique

Car ce qui vaut pour la santé vaut aussi pour l'environnement : le milieu naturel que nous dévastons par notre activité finit par ne plus permettre les conditions même de reproduction de notre activité. La crise du COVID 19, comme d'autres pandémies récentes depuis les années 1990, vient elle-même d'un dérèglement des relations entre humains et animaux ou plutôt d'une interférence entre des rapports anciens et traditionnels de relations aux animaux et des modes de production industriels de notre alimentation. Par bien des aspects, nous vivons une anticipation des crises écologiques à venir. Il y a le confinement, l'isolement, l'angoisse de la mort des proches, de sa propre mort : la dimension tragique du moment est très forte et elle va s'accentuer avec le temps d'autant que pèsent aussi les incertitudes évoquées précédemment quant aux leçons politiques qui seront tirées de la période.

Mais il y a tout de même aussi une dimension utopique à la crise qui pourrait être portée : elle met en contact, une partie importante de la population, certes privilégiée, avec un emploi du temps libéré ou en tout cas altéré, elle nous fait éprouver des formes de solidarités ou de souci de l'autre qui disparaissent dans les sociétés contemporaines, elle nous oblige à la redéfinition de nos besoins, à une réflexion collective sur ce qu'il faut entendre par « première nécessité » et à des expériences de rationnement nécessaires lorsque les supermarchés se vident à cause de mouvements de panique et d'égoïsme. Les avions se sont arrêtés, on ne voyage plus, on consomme moins. En sommes-nous plus malheureux ? Pas sûr.

La mise à l'épreuve de notre individualisme

Autrement dit on est en train de vivre ce qu'il faudrait faire pour entamer véritablement la transition écologique au rythme nécessaire compte tenu des urgences climatiques et des limites planétaires. Bien sûr, il aurait été mieux de le faire de manière choisie que forcée, mais tout ce qu'une partie de la population voyait comme impossible ou trop contraignant dans les sociétés libérales, tout ce qu'il faudrait faire pour être à la hauteur de la catastrophe écologique globale à laquelle nous faisons face, nous nous rendons compte que nous pouvons le faire sous la contrainte d'un virus. Et nous nous rendons compte que ce n'est pas si douloureux, voire que c'est porteur d'une redéfinition intéressante de notre rapport aux autres, à nous-mêmes, aux biens matériels, au travail.

Nous, citoyens occidentaux, avons le sentiment d'être dans un « *double bind* » : attachés à nos libertés individuelles et publiques, nous constatons qu'elles sont de peu d'utilité dans des moments comme celui-ci, et nous redécouvrons soudain quelques vertus à la contrainte. Cela nous plonge dans des maelstroms moraux : des gens très conservateurs se mettent à défendre leurs libertés parce que le gouvernement en fait trop, et des libéraux enjoignent à la discipline. Tout cela fait apparaître plus clairement les contradictions du libéralisme, cette fois envisagé sur le plan politique et moral. Le confinement met à l'épreuve l'individualisme qui fait son socle et interroge ainsi ses limites éthiques. En ce sens, il y a quelque chose de propitiatatoire dans cette crise

même s'il est illusoire de penser que quelques mois mettront à bas ce qui a été construit pendant des décennies ou des siècles.

L'arbitraire de l'économie

Certes, cette dimension utopique de la crise en cours est loin d'être dominante – la dimension tragique et dystopique pèse et pèsera beaucoup. Bien sûr, cette dimension utopique est aussi source de peur pour les gouvernements car nous risquons de prendre goût à cette autre organisation sociale et existentielle. Mais on peut supposer qu'elle laissera des traces dans les mois et les années qui viennent et espérer qu'elle imprégnera notre avenir lorsque sonnera l'appel du « retour à la normale ». Toute crise ouvre de nouveaux possibles. Celle-ci fait apparaître par exemple le caractère arbitraire de ce qu'on nous définissait jusqu'ici comme la réalité la plus réelle, la plus intangible, la plus indéboulonnable : l'économie.

En quelques jours, les gouvernements du monde entier ont été capables de libérer des capitaux qu'ils n'avaient jamais voulu libérer, même après la crise de 2008. Tout ce qui était de l'ordre de « l'impossible » – l'élévation des déficits publics, la renationalisation de certaines entreprises – n'était donc pas impossible, mais arbitrairement proscrit. Les agencements socio-économiques et sociopolitiques qui prévalaient jusqu'alors se révèlent purement idéologiques, parce que tout le monde peut constater qu'en situation extrême, on peut les changer très vite sans que cela ne pose aucun problème. Il en restera forcément quelque chose. Nous vivons donc une expérience contrefactuelle grandeur nature : une fraction importante de la population, celle qui n'est pas en première ligne du soin ou de la production, est en train d'expérimenter ce que pourrait être une existence dans laquelle une grande partie des coordonnées de la vie sous le capitalisme néolibéral est suspendue. C'est inestimable.